



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 08  
- Présents : 08  
- Votants : 08  
- Absents : 00  
- Exclus : 00

**Date de convocation****27.05.2024****Date d'affichage****10.06.2024****Objet**

Changement des statuts  
du SIE Centre-Est

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

**Séance du 03 Juin 2024 à 20h00**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

**Étaient présents :** Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS, Emilie COULON, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

**Absent Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Marine BINETRUY

Par délibération du 5 avril 2024, M. le Président du SIE Centre Est rappelle que le siège social est basé rue de l'Egalité à Champagnole alors que le bureau se situe à la Mairie d'Equevillon depuis 2016.

Il propose l'adaptation des statuts du syndicat en modifiant l'article 3 comme suit : « Le siège du syndicat est fixé 9 route de Saint Germain à Equevillon – 39300. Toutefois, les assemblées du Comité Syndical et les réunions de Bureau peuvent avoir lieu dans toutes les communes adhérentes ».

Les conseillers municipaux disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée (article L. 5211-20 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification de l'article 3 des statuts du SIE Centre Est comme indiqué.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 03 Juin 2024

Le Maire  
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,  
Marine BINETRUY